

La section 04 du CNU réunie en formation plénière a adopté les deux motions suivantes le 7 février 2017:

### **1) Sur le suivi de carrière**

*« Le 11 février 2016, la section 04 du CNU a voté, à l'unanimité, le refus de la mise en place du suivi de carrière. Une circulaire du 11 octobre 2016 a apporté quelques modifications à la procédure, sans répondre toutefois aux préoccupations qui avaient été exprimées : le flou qui entoure les finalités n'a pas été levé et la procédure ne satisfait pas aux critères de volontariat et de confidentialité. La section 04 considère qu'une telle procédure n'a pas de raison d'être, du fait des multiples évaluations auxquelles sont soumis les enseignants-chercheurs, et craint que les « mesures d'accompagnement RH » n'aillent dans le sens d'une individualisation accrue des conditions d'exercice du métier d'universitaire et des rémunérations. Nous maintenons dès lors notre opposition à la mise en place du suivi de carrière et nous ne procéderons pas à l'examen des dossiers qui pourraient nous être soumis cette année dans ce cadre. Nous invitons nos collègues relevant de la section 04 à ne pas déposer de dossier »* (Motion votée à l'unanimité des présents moins une abstention)

### **2) Sur la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)**

*"Dans le cadre des réflexions en cours au sein de la CP-CNU sur le devenir de la PEDR à l'horizon 2019, la section 04 du CNU est favorable à la suppression de cette prime au profit d'une augmentation de la prime d'enseignement et de recherche de tous les enseignants-chercheurs et de la mise en place de dispositifs permettant d'améliorer les conditions d'exercice du métier d'universitaire (augmentation du nombre de CRCT, congés sabbatiques, augmentation des rémunérations...)." (Motion adoptée à l'unanimité des présents moins deux abstentions)*

La section a néanmoins décidé, à la majorité, de continuer à examiner les dossiers de demande de PEDR pour l'année qui vient ; plusieurs membres de la section ont annoncé qu'ils/elles ne prendraient pas part à cet examen.

La synthèse des échanges sur la PEDR est disponible sur le site de la section (<http://www.cpcnu.fr/web/section-04/rapport-d-activites-et-documents>, dossier "vie de la section", fichier "débat PEDR section 04").

Anne-Cécile Douillet, présidente de la section 04

